

VOLONTAIRE SUR LE PROGRAMME MENTORAT

Article 1 œuvre pour une société où la réussite ne dépend pas des origines sociales, économiques et culturelles, pour une société où la réussite passe par le lien social et l'engagement citoyen.

<http://article-1.eu/>

La/le volontaire sera soutenu.e dans ses missions et accompagné.e par un tuteur.ice salarié.e

// Contribuer au programme de mentorat (70%) :

- mobilisation des professionnels et étudiants intéressés par le mentorat
- mise en relation des binômes
- veille au bon déroulement des mentorats (appels téléphoniques/mails quotidiens aux mentors et mentorés)
- mise à jour des outils de suivi



// Contribuer au Parcours d'accompagnement collectif (20%) :

- soutien organisationnel et logistique
- participation à l'animation des ateliers

// Participer à la vie quotidienne de l'équipe (10%)

// CONDITIONS

Être âgé.e entre 18-25 ans

Indemnités : entre 573,65€ et 680,03€ nets/mois selon échelon de bourse

Début des fonctions : Octobre 2018

Lieu : Paris (Métro Bastille)

Durée : 9 mois

Horaires : 24 heures - Mobilisations ponctuelles en soirée et le weekend



QUALITES APPRECIÉES :

Dynamisme et enthousiasme, rigueur, intérêt pour l'égalité des chances, le secteur socio-éducatif et l'animation

POUR CANDIDATER :

Si la mission vous intéresse, envoyez votre candidature à anissa.abdou@article-1.eu